

Info Covid-19

Mise à jour : Samedi, 21 août, 2021 - 11:56

POINT SANITAIRE

CORONAVIRUS
Covid-19

Vendredi 20 août : un nouveau cas positif

Il s'agit d'une personne qui achevait sa quarantaine dans un hôtel. Elle a été transférée à l'unité Covid-19 du Médipôle.

270

tests effectués ce jour

41 120

tests réalisés depuis le 18/03/2020

251

personnes en quarantaine dans un hôtel

135

cas confirmés depuis le 18/03/2020

dont **77**

cas depuis le 7/03/2021

0

patient en réanimation

L'essentiel de l'actualité

- Les voyageurs vaccinés contre le Covid-19 peuvent bénéficier, dès lors que la preuve de leur immunisation et de leur non contagion sera faite, d'une quarantaine obligatoire à l'arrivée en Nouvelle-Calédonie de sept jours. Pour en savoir plus, [CLIQUEZ ICI](#).
- Où se faire vacciner ? [CLIQUEZ ICI](#).
- Les vols internationaux en provenance et à destination de la Nouvelle-Calédonie sont limités au moins jusqu'au 31 décembre 2021.
 - Pour en savoir plus sur les arrivées, [CLIQUEZ ICI](#) ;
 - Pour en savoir plus sur les départs, [CLIQUEZ ICI](#).
- Trois rotations entre la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française sont programmées au cours des prochains mois (août, septembre, octobre). Pour en savoir plus sur les départs vers Papeete, [CLIQUEZ ICI](#).
- Toutes les personnes* (étudiants en fin de cursus, particuliers et professionnels) qui souhaitent, pour un besoin impérieux, venir ou revenir en Nouvelle-Calédonie ou faire un aller-retour entre la Nouvelle-Calédonie et l'extérieur, qu'elles détiennent ou non un billet d'avion et/ou une réservation, doivent remplir le [formulaire de recensement](#). Pour en savoir plus, [CLIQUEZ ICI](#).
- Pour toute question au sujet des évacuations sanitaires, contactez la CAFAT : Dr Bruno Glasman, tél. 25 58 08, bglasman@cafat.nc

Contacts utiles

Écoute et soutien psychologique

05 01 11 (8 h 30 à 17 h 30, du lundi au vendredi)

SOS Écoute

05 30 30 (9 h à 1 h, du lundi au samedi, 9 h à 13 h, 17 h à 1 h le dimanche)

Textes réglementaires

Sur www.juridoc.gouv.nc, la rubrique [État d'urgence sanitaire-Covid-19](#) est dédiée aux diverses mesures réglementaires adoptées par l'État et/ou par la Nouvelle-Calédonie dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire. Cette rubrique est accessible via [Textes législatifs et réglementaires - versions consolidées](#), puis [Organisation institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie](#).

DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER

 [Recommandations sanitaires générales 2021.pdf](#) (812.62 Ko)

LIENS UTILES

 [Limitation des vols jusqu'au 31 décembre 2021](#)

 Abonnez-vous aux [Flux RSS](#)

 Restez [notifié par mail](#) à chaque nouvelle publication





Autorité de la Concurrence
de la Nouvelle-Calédonie



Contact



Emplois



Marchés publics



Plan du site



Accessibilité